

## Mot du Président

---

La réforme de la mastérisation de la formation des enseignants n'a pas connu de pause estivale : publication des rapports Marois et Filâtre, et des décrets précisant les conditions de transition. L'article de V. Girardin de cette gazette fait le point sur la situation. La réunion des responsables en mathématiques, organisée par la SMF le 26 septembre, a montré combien notre communauté continue à être très inquiète quant à l'issue de cette réforme.

De nouvelles complications sont à prévoir cette année, puisque l'agrégation va maintenant rentrer de plein pied dans le processus de mastérisation. Durant tout l'an dernier, nous avons subi, de la part du Ministère de l'Éducation Nationale, un refus complet de dialogue avec la communauté académique et les formateurs. La SMF, parmi bien d'autres associations, n'avait cessé de demander une concertation entre les différents partenaires.

Cette initiative n'ayant pas été prise par nos tutelles, elle l'a été au printemps, sous le parrainage de la Conférences des Présidents d'Université, par la CDIUFM, la CDUS et la CDUL : ils ont lancé des « États généraux de la formation des enseignants ».

Cette vaste consultation sur le web a conduit à un document de synthèse très riche, qui reflète les préoccupations de tous les intervenants, et est accessible sur le site de ces états généraux :

<http://www.etatsgeneraux-formationdesenseignants.fr/>

Il a été présenté le 29 septembre, lors d'une table ronde à la Mutualité, à laquelle j'ai participé, ce qui m'a permis de rappeler quelques-uns des principes qui ont dirigé notre action sur ce dossier : importance des concours à contenu disciplinaire fort, amélioration du niveau en mathématiques des professeurs des écoles, nécessité de sérieux aménagements pour la période de transition, et plus généralement, mettre tout en œuvre pour que la réforme ne diminue ni l'attractivité des métiers d'enseignants, ni le niveau de ceux-ci.

La rentrée présente plusieurs autres dossiers importants : la réforme du Lycée, qui doit entrer en vigueur dans un an, mais aussi des questions liées à l'évaluation.

En effet, la loi LRU prévoit que les enseignants-chercheurs doivent être évalués par le CNU, tous les quatre ans (au moins). Ce point a été l'un des sujets abordés lors d'une réunion de concertation début septembre entre les membres du CNU 26<sup>e</sup> section et les présidents des sociétés savantes de mathématiques ; de nombreuses questions de fond se posent : est-ce le rôle du CNU d'assurer cette évaluation ? en aura-t-il les moyens ? sa structure doit-elle être modifiée en profondeur pour assurer cette nouvelle fonction, ou l'introduction prévue de suppléants (qui, en pratique, doublera sa taille) suffira-t-elle ? comment cette évaluation sera-t-elle ensuite utilisée par les établissements ?

L'essentiel des réflexions que nous menons sur les différentes réformes en cours dépasse généralement les mathématiques ; c'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous avons souvent choisi de nous exprimer en tant que « sciences fondamentales » pour la plupart de nos interventions auprès de nos tutelles (lettres communes avec la SFP et la SCF).

Le choix de dépasser ce cadre encore disciplinaire a été effectué l'an dernier lors de l'envoi des deux lettres ouvertes à X. Darcos, qui était à l'initiative de la CCL (Confédération Concours Lettres) et de la SMF, et ces lettres ont été signées par la plupart des associations d'enseignants et sociétés savantes représentatives, toutes disciplines confondues.

L'écho qu'elles ont reçu nous a incité à chercher un mode de coordination pour l'avenir ; une réunion générale des présidents de sociétés aura lieu à l'IHP en octobre avec cette perspective.

Je vous souhaite une très bonne rentrée.

Le 1<sup>er</sup> octobre 2009  
*Stéphane Jaffard*